



Rencontre "Construisons Bois"

Formation : La résolution des litiges en construction

Les 9 et 10 décembre 2021 de 8h30 à 12h30

Accueil à 8h15 dans la "salle" de visio-conférence (tour de table)

FORMATION EN VISIO-CONFÉRENCE SUR DEUX MATINÉES

La formation sera dispensée par le cabinet ABARCO Expertises, spécialisé en construction bois et adossé à un laboratoire de mycologie et d'entomologie
9 rue des Salamandres, 44350 GUERANDE | 02 40 22 16 06 | formation@expert-bois.fr

PROGRAMME

Les procédures

Les procédures amiables :

- Expertises privées
- Expertises d'assurance (hors DO)
- Expertises Dommages Ouvrage : Pourquoi ? Qui ? Avenant n°1

Le partage des responsabilités : Le barème CRAC souvent à la base des discussions

Les procédures judiciaires :

- Qui sont les experts ? Listes, nomenclatures : comment le devenir ?
- Déroulement de l'expertise judiciaire : Délais et quantum / Obligations des parties (respect du contradictoire / dires, etc.)

Les responsabilités en jeu

Les garanties :

- Responsabilité Civile Décennale, Garantie de Bon Fonctionnement et Garantie de Parfait : Quand et comment réagir ? Enjeux et stratégies
- Les dates importantes : DOC, PV de réception : Réception tacite
- Comment interrompre un délai de garantie légale ?
- Les garanties souscrites et les motifs d'exclusion par les assureurs (TNC, sous déclaration, etc.)
- La notion d'ouvrage
- Comment est mobilisée une garantie décennale ? **Illustrations sur des cas pratiques**

Les locataires d'ouvrage : La présomption des responsabilités : Article 1792 du Code Civil

Les sous-traitants : Le régime de la faute prouvée : Article 1147 du Code Civil

Les négociants / fabricants : Le régime de la faute prouvée :

- Article 1641 du Code Civil : garantie des vices cachés - impropreté à l'usage - risque de sinistres sériels
- Défaut de conseil - son lien avec la traçabilité
- Les EPERS en construction

Participation PAYANTE | adhérent : 250€ HT | non-adhérent : 310€ HT
Prise en charge par vos opérateurs de compétences (OPCO) / éligible au crédit formation
Attention : Nombre de places limité | 20 participants maximum
Date limite d'inscription : 02.12.2021

**S'INSCRIRE EN
LIGNE**



Contact :

Florent BENOIST (FIBOIS Nouvelle-Aquitaine | Antenne de Niort)
05 49 77 18 50 | 06 62 36 96 61 | florent.benoist@fibois-na.fr
www.fibois-na.fr

FIBOIS Nouvelle-Aquitaine

Siège et antenne de Bordeaux
Site du FCBA - Allée de Boutaut
33000 BORDEAUX

Co-organisé par :



Avec le soutien de :

